

## Les manchettes

- **L'Office des normes générales du Canada harmonisera ses travaux avec ceux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et publiera la norme pour le 14 décembre 2008**
- **Un Comité de transition mis sur pied par la FBC soumettra des mesures pour que l'implantation du Règlement sur les produits biologiques se fasse en douceur**
- **Les amendements au Règlement sur les produits biologiques soumis au secteur bio**
- **Le Programme de développement de la FBC : les projets financés par la FBC**

### La publication de la norme révisée

Pour que le secteur biologique puisse se préparer à l'implantation du *Règlement sur les produits biologiques* qui aura lieu en décembre 2008, une copie de travail de la norme biologique révisée suite aux résultats des trois premiers scrutins sera disponible au cours de l'été pour les membres du Comité sur l'agriculture biologique de l'Office des normes générales du Canada (ONGC). Cette version devra recevoir l'aval de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et du Ministère de la Justice, puis elle sera ratifiée par le Conseil canadien des normes (CCN). Une fois ratifiée, la norme 2006-révisée pourra enfin être référée par le *Règlement sur les produits biologiques*. L'ONGC s'est engagé à accélérer ses travaux afin de synchroniser la publication des normes et l'entrée en vigueur du règlement (14 décembre 2008).

**Cependant, le Bureau Bio-Canada est formel : comme la certification sera obligatoire dès décembre 2008 pour les produits dits « biologiques » qui circulent d'une province à l'autre ou entre le Canada et ses partenaires commerciaux, il est impératif pour tout producteur ou transformateur non certifié d'entreprendre des démarches de certification dès maintenant pour se conformer au Règlement dès le 14 décembre 2008. Toute certification actuelle est menée en conformité avec la norme 2006 présentement publiée. Il n'est aucunement nécessaire d'attendre la publication de la norme révisée pour devenir certifié.**

## Un Comité de transition pour assurer une implantation fructueuse

La FBC a mis sur pied un Comité de transition qui regroupe des représentants de l'ensemble du secteur pour que les certificateurs, les producteurs, les transformateurs et les commerçants puissent s'adapter progressivement à l'implantation du *Règlement* et se conformer avec bonne intelligence à la norme révisée. Le marché des produits biologiques sera en mutation suite à la mise en force du *Règlement*; il faudra définir les délais requis pour que les produits bio qui ne sont plus conformes au nouveau cadre réglementaire puissent être écoulés et que les commerçants et les consommateurs s'approprient graduellement les nouvelles règles de mise en marché.

L'évaluation des équivalences avec les normes biologiques des pays qui sont les partenaires commerciaux du Canada aura aussi un impact important sur le commerce du bio. Le Bureau Bio-Canada consultera le secteur pour établir ces équivalences et ainsi définir les règles d'import-export du bio.

## Les amendements au *Règlement sur les produits biologiques* bientôt soumis au secteur bio

Le Bureau Bio-Canada compte soumettre très bientôt le *Règlement sur les produits biologiques* amendé; en fait, le *Règlement* comprendra les règles qui régissent l'étiquetage des produits bio. Ces règles, qui étaient autrefois décrites dans la norme biologique, sont de première importance. Elles définissent le produit bio certifié conforme à la norme pour le consommateur. Le *Règlement* complètera donc plusieurs chapitres de la norme. Enfin, il est fort possible que le logo Canada Biologique soit modifié pour devenir conforme aux politiques générales d'affichage de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ce logo modifié serait présenté lors de la prépublication du règlement amendé qui doit avoir lieu au début d'octobre 2008. C'est à suivre...

### Le Programme provincial, territorial et commercial de développement biologique de la Fédération biologique du Canada



Pour que le secteur biologique canadien se coordonne et se rallie pour promouvoir ses intérêts et développer la production, la transformation et le commerce des produits bio, la FBC a mis sur pied un programme de développement : le Programme

provincial, territorial et commercial de développement biologique. Les [membres](#) de la FBC ont donc soumis des projets adaptés à leur contexte particulier et à leur besoins de croissance. Les projets soumis et financés par la FBC sont les suivants :

Organisation provinciale, territoriale ou commerciale	Projet	Fonds alloués
Certified Organic Associations of British Columbia (COABC)	Développement du membership, information sur la certification, renouvellement du fonctionnement du conseil d'administration	24 000 \$
Going Organic Network of Alberta	Promotion de l'agriculture biologique, développement des moyens de communication et tenue de rencontres	34 000 \$
Saskatchewan Organic Directorate (SOD)	Recrutement des producteurs et transformateurs au sein de SOD, établissement d'une stratégie de développement à l'échelle provinciale	44 000 \$

Organic Food Council of Manitoba (OFCM)	Développement d'une stratégie de communication, tenue de rencontres et de consultations sur les besoins du milieu	12 800 \$
Organic Council of Ontario (OCO)	Activités de recrutement et organisation de rencontres régionales pour informer l'ensemble du secteur ontarien	15 600 \$
Table filière biologique du Québec	Création d'un site Web	24 255 \$
New-Brunswick Organic Committee/ACORN	Création du Comité biologique du Nouveau-Brunswick – un chapitre de ACORN; diffusion d'information sur le règlement canadien et sur les activités du secteur bio au Nouveau-Brunswick	19 200 \$
Newfoundland-Labrador Organic Committee/ACORN	Création du Comité biologique de Terre-Neuve-Labrador, un chapitre de ACORN; diffusion d'information sur le règlement canadien et sur les activités du secteur bio à Terre-Neuve/Labrador.	9 735 \$
Prince-Edward Island Certified Organic Producers Co-operative	Informers les producteurs, connaître leur besoins, les informer sur la réglementation canadienne	10 500 \$
Organic Council of Nova Scotia	Création du Organic Council of Nova Scotia-réseautage – promotion et diffusion d'information sur le secteur bio	27 000 \$
Growers of Organic Food in the Yukon	Développement de l'organisation, du nombre de membres, information sur le règlement canadien	5 400 \$
Organic Trade Association/Canada	Développement des communications par Internet et par la tenue de rencontres sur le Règlement et la norme biologique pour informer les commerçants du bio, et participation à des congrès et des colloques à travers le pays	12 875 \$

### Dans le prochain bulletin Info-Bio:

- Les plus récents développements relatifs à la norme et à la réglementation biologique
- Les cyberbulletins du bio

**Vous avez des questions ou des commentaires?**

**N'hésitez pas à vous faire entendre! Notre courriel : [info@organicfederation.ca](mailto:info@organicfederation.ca)**